

CHAPITRE II.

Mariages.

Les honoraires pour la messe basse ou chantée comme ci-dessus.
Si le mariage se célèbre sans messe, les honoraires seront :

Droits curiaux.....	10 fr.	»
2 enfants de chœur (chacun 2 fr.).....	4	»
Sacristain.....	3	»
Fabrique.....	3	»
	<hr/>	
	20 fr.	»

Les mariages des pauvres se feront gratuitement.

CHAPITRE III.

Convois et enterrements.

1^{re} classe.

Droits curiaux.....	25 fr.	»
Sacristain.....	5	»
Suisse.....	5	»
2 enfants de chœur (chacun 5 fr.).....	10	»
2 chantres (chacun 5 fr.).....	10	»
Fabrique (y compris 7 fr. 50 pour sonnerie)....	27	50
Sonneurs.....	7	50
	<hr/>	
	90 fr.	»

Pour cette classe, tenture de tout le chœur, catafalque. Son de trois cloches pendant une demi-heure.

2^e Classe.

Droits curiaux.....	13 fr.	»
Sacristain.....	5	»
Suisse.....	3	»
2 enfants de chœur, chacun 3 fr.....	6	»
2 chantres, chacun 4 fr.....	8	»
Fabrique (y compris 5 fr. pour sonnerie)....	10	»
Sonneurs.....	5	»
	<hr/>	
	50 fr.	»

Pour cette classe, tenture de l'autel avec crêpes ; son de deux cloches.

3^e Classe.

Droits curiaux.....	10 fr.	»
Sacristain.....	2	»
Suisse.....	2	»
2 enfants de chœur, chacun 1 fr.....	2	»
Fabrique (y compris 2 fr. 50 pour sonnerie)....	6	50
Sonneurs.....	2	50
	<hr/>	
	25 fr.	»

Pour cette classe, tenture du devant d'autel sans crêpes ; son d'une cloche.

L'enterrement sera gratuit pour les pauvres.

L'assistance requise à un office d'un prêtre autre que l'officiant.....	5 fr.	»
L'assistance requise d'un prêtre autre que l'officiant à un convoi au cimetière.....	10	»
L'organiste requis pour un office.....	10	»